

**Population carcérale : faisons le point !**

Yves Gigon (UDC)

**Réponse du Gouvernement**

1. **Combien de crimes et délits ont été commis dans le canton du Jura ces trois dernières années ? et**
2. **Combien de crimes et délits ont été commis ces trois dernières années dans le canton du Jura par la population étrangère ?**

Il n'est pas possible de dire combien de crimes ou de délits ont été commis ces trois dernières années puisque, par définition, certains crimes ou délits ne sont pas connus des autorités ou sont dénoncés plus tard que l'année de référence. Au surplus, pour établir qu'un crime ou un délit a été commis, il est nécessaire qu'un jugement le constatant soit entré en force. Il n'est donc pas possible de répondre aux questions ainsi formulées. Par contre, il existe une statistique établie par l'Office fédéral de la statistique et librement accessible sur le site internet de celui-ci. Il s'agit du nombre de **condamnations pour crimes et délits référencés dans chaque canton pour une année de référence** (condamnations des adultes; <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/justice-penale.assetdetail.31666763.html>, consultée le 8 juillet 2024). Pour répondre à la question 2, ce tableau indique également le nombre d'auteurs étrangers.

Cela étant, comme le précise l'Office fédéral de la statistique, la statistique des condamnations pénales des adultes se base sur les jugements inscrits au casier judiciaire. Les condamnations ne sont inscrites que lorsque le jugement est entré en force. Le traitement des éventuels recours peut cependant nécessiter plusieurs années et, si la condamnation est confirmée, elle est inscrite dans le casier judiciaire avec la date de décision de première instance. Pour cette raison, avant tout pour les infractions graves, il se peut que plusieurs années soient nécessaires pour que l'ensemble des jugements prononcés une année donnée soient inscrits au casier judiciaire et apparaissent dans la statistique. Aussi, la conception des séries chronologiques à l'aune des années les plus récentes n'est pas pertinente en ce qui concerne les infractions graves; on ne peut pas partir du principe que les chiffres sont déjà complets.

Pour cette raison, le Gouvernement a retranscrit en annexe l'évolution depuis 2008 (début de la statistique) et non pour les trois dernières années (cf. tableau annexé).

**3. Combien de personnes sont incarcérées actuellement sous l'autorité du Canton du Jura (détention provisoire, exécution de peines, etc...) ? Quelle est la part exacte de la population étrangère ? Selon le genre de crimes et délits ?**

La statistique la plus récente est celle remplie par 89 des 90 établissements pénitentiaires de Suisse au 31 mai 2024. A cette date, 70 personnes étaient incarcérées sous autorité jurassienne, tous régimes de détention confondus, y compris la détention administrative. S'y ajoutaient 6 personnes adultes placées dans des foyers (date de référence la plus récente: 31 décembre 2023) et 4 mineurs sous mesure (date de référence: 31 janvier 2024). Enfin, 3 personnes étaient soumises à une mesure de surveillance électronique (bracelet électronique, état le 6 juin 2024).

Il n'existe toutefois pas de centralisation des informations relatives aux personnes incarcérées, attendu que celles-ci sont mises en détention par différentes autorités. Établir une telle statistique nécessiterait d'identifier tous les dossiers concernés pour chaque instance judiciaire (TC, TPI, MP, TMI) et pour chaque autorité administrative (JUR, SPOP), puis de déterminer (pour la détention pénale uniquement) quels sont les crimes et délits commis ou présumés ainsi que la nationalité des personnes en question. Cela impliquerait d'analyser chaque dossier identifié pour le référencer, ce qui prendrait des heures de travail. Cela apparaît comme disproportionné car d'autres outils relativement proches dans leur contenu existent déjà, comme les statistiques de l'Office fédéral de la statistique au sujet des personnes condamnées ou prévenues, de même que la statistique policière de la criminalité (disponibles sur le site de l'Office fédéral de la statistique). Le Gouvernement se permet d'y renvoyer.

#### 4. Quel montant à charge du Canton cela a représenté ces trois dernières années ?

Les chiffres se basent sur les comptes de l'État des années 2021 à 2023 (détention avant jugement, peines et mesures - hors détention SPOP car détention non pénale) :

		2021	2022	2023
<b>Service juridique</b>				
700.3135.00	Frais de détention	3'032'276.90	4'773'784.27	5'266'856.46
700.4220.00	Remboursements des frais de détention	-310'964.07	-291'715.36	-111'519.12
701	Charge nette des Établissements de détention (car les places de détention utilisées par les autorités jurassiennes ne sont pas refacturées à l'interne)	1'710'574.30	2'053'071.85	2'443'889.79
<b>Ministère public</b>				
705.3130.00.03	Frais de détention	687'420.05	574'173.16	728'268.40
<b>Tribunal des mineurs</b>				
707.3130.00.05	Détention provisoire/préventive	192'219.10	470'056.95	333'733.45
707.3135.00	Placements dans les établissements spécialisés	2'253'750.30	1'674'497.85	1'335'075.57
707.3135.01	Exécution des peines	15'326.85	43'209.45	219'385.51
./.	707.4260.00.01 Recettes des parents	-36'061.10	-45'313.05	-34'207.20

<b>Tribunal cantonal</b>					
706.3130.00.03 affaires pénales	Frais	Ce chiffre comprend d'autres frais liés aux affaires pénales qu'il n'est pas aisément possible de trier (cf. ci-dessous TPI)	136'441.15	169'534.35	219'024.08
<b>Tribunal de première instance</b>					
708.3130.02.01 matière pénale	Frais en	Ce chiffre comprend d'autres frais liés aux affaires pénales qu'il n'est pas aisément possible de trier (p. ex. traductions, expertises, transports, dépens)	888'413.00	479'573.07	464'215.79
<b>TOTAL</b>			<b>8'569'396.48</b>	<b>9'900'872.54</b>	<b>10'864'722.73</b>

Delémont, le 3 septembre 2024



Certifié conforme par le chancelier d'Etat  
Jean-Baptiste Maître